



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique  
Sous-Comité scientifique et technique  
Cinquante-sixième session  
Vienne, 11-22 février 2019  
Point 14 de l'ordre du jour provisoire\*  
Espace et santé mondiale**

## **Projet de plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale du Sous-Comité scientifique et technique**

**Document de travail établi par le Président du Groupe de travail  
sur l'espace et la santé mondiale**

---

\* A/AC.105/C.1/L.373.



## **I. Création du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale**

1. À sa cinquante-cinquième session, le Sous-Comité scientifique et technique a fait sienne la décision de son groupe de travail plénier d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour du Sous-Comité, intitulé « Espace et santé mondiale », dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel qui restait à déterminer. À sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté le rôle primordial joué par les données et les techniques spatiales dans le domaine de la santé publique et salué l'inscription du nouveau point à l'ordre du jour.
2. Le Comité est également convenu qu'un groupe de travail sur l'espace au service de la santé mondiale, présidé par Antoine Geissbühler (Suisse), devrait être créé et convoqué à la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2019. Il est en outre convenu que le Président de ce groupe de travail nouvellement créé et le Secrétariat présenteraient à la cinquante-sixième session un projet de plan de travail pluriannuel pour ce groupe de travail, en tenant compte du rôle du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale, créé en 2014 et ayant tenu quatre séances entre 2015 et 2018.

## **II. Projet de méthode de travail**

3. Le Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale organisera ses travaux de manière à atteindre les objectifs suivants : renforcer les capacités des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à atteindre les objectifs de développement durable en matière de santé grâce à l'utilisation accrue des sciences, techniques et applications spatiales aux fins de la santé mondiale ; et renforcer la collaboration entre les États Membres, les organisations intergouvernementales internationales et les organisations non gouvernementales internationales afin de trouver des solutions tangibles et durables concernant la contribution de l'espace au programme mondial d'action sanitaire.
4. Le Groupe de travail tiendra compte des réflexions du Comité et de ses sous-comités sur l'espace et la santé mondiale ; des travaux menés au titre de la priorité thématique 5 (Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale), convenue lors du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) ; des travaux menés par l'Équipe sur la santé publique du Comité (Équipe n° 6), qui a été créée en 2001 et a publié son rapport final en 2011 ; de l'initiative de suivi de l'Équipe 6, lancée en 2012 et dont le rapport final a été publié en 2015 ; et du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale.
5. Le Groupe de travail se réunira pendant les sessions annuelles du Sous-Comité scientifique et technique, pour toute la durée du plan de travail pluriannuel ; des services d'interprétation seront assurés. Le Groupe de travail pourra tenir des consultations informelles en marge de ces sessions, convoquées par le Président du Groupe de travail, en fonction des besoins.
6. Le Groupe de travail collaborera avec les observateurs permanents du Comité conformément au Règlement intérieur, aux méthodes de travail et aux pratiques établies du Comité.
7. Le Groupe de travail tirera parti de la création d'une page Web dédiée au Groupe sur le site Web du Bureau des affaires spatiales pour l'aider dans les travaux qu'il mène dans le cadre du plan de travail pluriannuel.
8. Le Bureau du Groupe de travail sur le programme « Espace 2030 » prendra contact avec le Président du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale, conformément aux méthodes de travail du Groupe, en vue de créer des synergies et

d'éviter les chevauchements d'activités. Le Président fera rapport au Groupe de travail sur les synergies éventuelles.

### III. Projet de plan de travail pluriannuel

9. Le plan de travail pluriannuel indicatif au titre du point « Espace et santé mondiale » pour la période 2019-2022 est le suivant :

2019

- a) Convenir des méthodes et du plan de travail ;
- b) Élaborer un questionnaire, qui sera distribué par le Secrétariat, pour obtenir des informations des États membres du Comité, des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, des organismes des Nations Unies, du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Organisation mondiale de la santé animale, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de Médecins sans frontières, sur les expériences et les pratiques en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales aux fins de la santé mondiale, et sur les pratiques et initiatives, en cours ou prévues (concepts, recherche, renforcement des capacités et activités), en matière d'utilisation des techniques, des applications, des pratiques et des initiatives spatiales aux fins de la santé mondiale et de la réalisation des objectifs de développement durable en matière de santé énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2020

- a) Examiner les réponses au questionnaire. Procéder à un échange de vues général sur les lacunes éventuelles des capacités nationales, régionales et internationales en matière d'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour la santé mondiale ;
- b) Préparer des contributions que le Groupe de travail pourrait apporter au Groupe de travail du Comité sur le programme « Espace 2030 » ;
- c) S'agissant du Président du Groupe de travail, établir un projet de recommandations sur des thèmes spécifiques dans les domaines de la santé et de l'espace qui pourraient servir de base à l'analyse des lacunes éventuelles des capacités nationales, régionales et internationales en matière d'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour la santé mondiale, compte tenu du programme « Espace 2030 », afin de présenter ces recommandations à l'Assemblée générale sous la forme de projet de résolution ;
- d) S'agissant du Secrétariat, continuer à obtenir des réponses au questionnaire ;
- e) S'agissant du Président du Groupe de travail, établir un avant-projet du rapport du Groupe de travail au Sous-Comité.

2021

- a) Examiner le projet de recommandations présenté par le Président du Groupe de travail sur les utilisations actuellement faites de l'espace (techniques, applications, pratiques et initiatives) à l'appui des besoins mondiaux en matière de santé ;
- b) S'agissant du Président du Groupe de travail, présenter un avant-projet du rapport du Groupe de travail au Sous-Comité et un projet de résolution correspondant qui sera présenté à l'Assemblée générale.

2022

- a) Examiner et finaliser le rapport du Groupe de travail au Sous-Comité ainsi qu'un projet de résolution, qui sera examiné et approuvé par le Comité en vue de son adoption par l'Assemblée générale ;
- b) Déterminer si le plan de travail devrait être prolongé pour couvrir les activités susceptibles d'être menées à l'avenir. Si le plan de travail n'est pas prolongé, dissoudre le Groupe de travail.

#### **IV. Autres propositions d'activités liées aux travaux du Groupe de travail**

10. Le Bureau des affaires spatiales pourrait être prié d'organiser deux ateliers liés aux activités du Groupe de travail, en 2020 et 2021, respectivement, sous réserve de la disponibilité des ressources, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé animale et en consultation avec les États membres du Comité, les commissions régionales et d'autres organismes internationaux intergouvernementaux, ainsi que des organisations non gouvernementales internationales, le cas échéant, sur l'espace et la santé mondiale, afin d'accroître la sensibilisation et de mettre en commun les expériences et les pratiques nationales, régionales et interrégionales concernant l'utilisation accrue des sciences et techniques spatiales aux fins de la santé mondiale et de la réalisation des objectifs de développement durable en matière de santé, parmi d'autres objectifs que le Groupe de travail devra définir.

11. Comme suite aux recommandations du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale, le Bureau des affaires spatiales pourrait être chargé de créer et de tenir à jour une page Web spécifique sur son site Web, sous réserve de la disponibilité des ressources, pour publier des informations sur les principales activités, les documents de référence et les plans relatifs à l'espace et à la santé mondiale des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales internationales, des États membres du Comité ainsi que, dans la mesure du possible, des organisations non gouvernementales internationales menant des activités dans le domaine de la santé mondiale et d'autres acteurs non gouvernementaux. Cette page Web pourrait également contenir des informations relatives à l'utilisation de l'espace dans le cadre du principe « Un monde, une santé », qui fait référence à l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale, la santé végétale, la santé de l'environnement et la santé des océans, ainsi que des liens vers des ressources éducatives libres pertinentes.